Nations Unies S/PV.4132



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2000
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4132e séance du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil au Siège, à New York, le mardi 25 avril 2000, à 15 h 50

À sa 4132e séance, tenue à huis clos le 25 avril 2000, le Conseil de sécurité a examiné la situation concernant la République démocratique du Congo. Le représentant de la République démocratique du Congo a été invité, sur sa demande, à participer au débat conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En vertu de l'article 39 dudit Règlement, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire.

À l'issue de cet exposé, les membres du Conseil ont formulé des observations et posé des questions.

Le représentant de la République démocratique du Congo a fait une déclaration.

Sir Ketumile Masire a répondu aux observations et aux questions des membres du Conseil.

00-40427 (F) 250400 250400